



Procédure d'allergies à l'École Rose des Vents

Parmi notre famille scolaire, nous avons des enfants qui ont des **allergies d'anaphylaxie**, c'est-à-dire **des allergies qui peuvent causer la mort**. En tant que communauté scolaire, nous avons tous des responsabilités en ce qui concerne la sécurité des élèves. C'est dans cette optique que nous vous partageons la liste d'aliments qui seront interdits à l'école cette année. De plus, nous vous demandons de discuter avec vos enfants de l'importance de **NE PAS PARTAGER DE NOURRITURE** avec les autres à l'école.

Aliments interdits dans l'école

- **Les arachides et toutes autres noix** ainsi que tout produit contenant des arachides ou des noix (les beurres, les huiles, les barres de céréales avec arachides/noix, etc.) Le WOW butter **est permis** à l'école, mais veuillez utiliser les petits collants fournis sur la bouteille de WOW butter pour indiquer que ce n'est pas du beurre d'arachide.
- **Le thon, le saumon et les fruits de mer**
- À NOTER : Il y a des élèves qui sont allergiques aux **œufs**, mais les œufs **ne sont pas interdits**. Cependant, si vous envoyez de la nourriture qui sera partagée avec la classe ou avec d'autres élèves de l'école, nous vous demandons de **bien l'indiquer** si elle contient des œufs.

De la part des élèves et des membres du personnel de l'École Rose-des-Vents, nous demandons aux parents et aux tuteurs de nous assister dans nos efforts de sensibiliser les enfants aux dangers des allergies et d'assurer que notre école demeure en tout temps un milieu sécuritaire pour tout le monde.

Si un enfant apporte à l'école un produit contenant des arachides, des noix, du thon, du saumon ou des fruits de mer, nous n'aurons d'autre choix que de le prendre et d'offrir autre chose à l'élève. Nous communiquerons avec les parents de l'enfant par la suite.

Si vous cherchez de plus amples renseignements au sujet des allergies d'anaphylaxie, veuillez consulter le lien ci-joint : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/rapports-publications/salubrite-aliments/noix-allergenes-alimentaires-prioritaires.html>

Merci.

La direction et les services aux élèves, ERDV